

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_31-DE

2026
S²LO

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-31 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2026 à 19h15

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2026 à 19h15 présidé par M. Erick MAGLI, Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2026 à 19h15.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_32-DE

2026
S²LOW

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-32 : Règlement intérieur du conseil municipal

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire précise que le projet du règlement préalablement a été transmis à chaque conseiller municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Contre : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

ADOpte le présent règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Le délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_32-DE

S²LO



Département de la Haute-Savoie
COMMUNE D'YVOIRE-74140

Usé
à la délibération n° 2016.32
en date du 20/04/2026

de Maire,

Erick NAGU



Règlement intérieur du Conseil Municipal

PREAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-8, précise que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur, dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal élu par le corps électoral est l'assemblée souveraine qui règle, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal et les conditions de publicité de ses délibérations sont fixées par le Code général des collectivités territoriales et les dispositions du présent règlement.

Ce présent règlement complète le Code général des collectivités territoriales par des dispositions d'ordre intérieur. Il ne se substitue en rien aux lois et règlements en vigueur dont les dispositions sont intégrées en son sein. Il vise à approfondir le fonctionnement démocratique de l'assemblée communale, au plan local.

Le présent règlement est applicable dès son adoption. Le Maire est chargé de sa bonne application

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Réunions du conseil municipal

- Article 1 : Périodicité des séances
- Article 2 : Convocations
- Article 3 : Ordre du jour
- Article 4 : Accès aux dossiers
- Article 5 : Le droit d'expression des élus
- Article 6 : Informations complémentaires demandées à l'administration de la Commune

Chapitre 2 : Commissions et Comités Consultatifs

- Article 7 : Commissions municipales
- Article 8 : Fonctionnement des commissions
- Article 9 : La commission d'appel d'offres
-

Chapitre 3 : Tenues des séances du Conseil Municipal

- Article 10 : Rôle du maire, président de séance
- Article 11 : Quorum
- Article 12 : Pouvoirs
- Article 13 : Secrétariat de séance
- Article 14 : Présence du public
- Article 15 : Séance à huis clos
- Article 16 : Police de l'assemblée

Chapitre 4 : Débats et vote des délibérations

- Article 17 : Déroulement de la séance
- Article 18 : Débats ordinaires
- Article 19 : Suspension de séance
- Article 20 : Vote

Chapitre 5 : Comptes rendus des débats et décisions

- Article 21 : Procès-verbal

Chapitre 6 : Informations générales

- Article 22 : Bulletin d'information générale

Chapitre 7 : Dispositions finales

- Article 23 : Modification du règlement
- Article 24 : Application du règlement

Chapitre 1 : Réunions du conseil municipal

Article 1^{er} : Périodicité des séances

Le principe d'une réunion mensuelle à 19h15 est retenu, en fonction de la nécessité de délibérer, et à l'exception du mois d'août. Il est rappelé qu'il peut être dérogé à cette règle notamment en cas de contrainte de calendrier ou d'organisation.

Articles 2 : Convocations

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 3 : Ordre du jour

Le maire fixe l'ordre du jour. L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public. Une note de synthèse et/ou tous documents nécessaires à la bonne compréhension des affaires soumises à la délibération peuvent être envoyées avant la réunion du conseil municipal.

Dans le cas où la séance se tient sur demande du tiers des membres du conseil, le maire est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Article 4 : Accès aux dossiers

Tout membre du conseil a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Durant les 3 jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les membres du conseil peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place et aux heures ouvrables, dans les conditions fixées par le maire.

Article 5 : Le droit d'expression des élus

Les membres du conseil peuvent exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Le texte des questions est adressé au maire sous 48 heures avant une réunion du conseil et fait l'objet d'un accusé de réception.

Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint en charge du dossier répond aux questions posées oralement par les membres du conseil.

Les questions déposées après expiration du délai susvisé sont traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifie, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une réunion du conseil spécialement organisée à cet effet.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et concernant l'activité de la commune et de ses services.

Article 6 : Informations complémentaires demandées à l'administration de la commune

Toute question, demande d'informations complémentaires ou intervention d'un membre du conseil auprès de l'administration de la commune, devra être adressée au maire.

Les informations demandées seront communiquées dans la quinzaine suivant la demande.

Toutefois, dans le cas où l'administration communale nécessite un délai supplémentaire pour répondre à la demande, le conseiller municipal concerné en sera informé dans les meilleurs délais.

Chapitre 2 : Commissions et Comités Consultatifs

Article 7 : Commissions municipales

Les commissions municipales pourront se réunir dès leur création et leur composition votées au conseil municipal (vice-président et membres inclus).

Article 8 : Fonctionnement des commissions municipales

Le conseil municipal désigne les conseillers siégeant dans chaque commission.

La désignation des membres des commissions et du vice-président est effectuée au scrutin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité d'y renoncer.

Certaines commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Elles n'ont pas de pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis et/ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents.

Elles élaborent un compte rendu succinct sur les affaires étudiées. Ce rapport est ensuite communiqué aux membres de la commission puis au maire pour décision.

Article 9 : La commission d'appel d'offres

Le maire et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le fonctionnement de cette commission est régi par le code général des collectivités territoriales.

Chapitre 3 : Tenues des séances du Conseil Municipal

Article 10 : Rôle du maire, président de séance

Le maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le conseil municipal.

Toutefois, la réunion au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Le maire vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre la réunion, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le ou les secrétaires les preuves des votes, en proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture de la réunion.

Article 11 : Quorum

Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est physiquement présente à la séance. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

Au cas où des membres du conseil municipal se retireraient en cours de réunion, le quorum serait vérifié avant la mise en délibéré des questions suivantes.

Les procurations n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation régulière, le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, le Maire adresse aux membres du conseil une seconde convocation à 3 jours au moins d'intervalle. Cette seconde convocation doit expressément indiquer les questions à l'ordre du jour et mentionner que le conseil pourra délibérer sans la présence de la majorité ses membres.

Article 12 : Les procurations de vote

En l'absence du conseiller municipal, celui-ci peut donner à un autre membre du conseil municipal de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est toujours révocable. Les pouvoirs sont remis, au plus tard, au Maire au début de la réunion.

Article 13 : Secrétariat de séance

Le conseil municipal nomme l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Maire peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire chargé de la rédaction du compte rendu (secrétaire général ou tout autre personne qualifié invité par le maire).

Article 14 : Présence du public

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Article 15 : Séance à huis clos

A la demande du maire ou de trois membres du conseil, le conseil municipal peut décider, sans débat, d'une réunion à huis clos. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés

Article 16 : Police de l'assemblée

Le maire a seul la police de l'assemblée. Il a pour missions de faire respecter l'ordre, diriger les débats et veiller à ce que les débats restent courtois : il donne la parole aux conseillers et peut la retirer si leurs propos excèdent les limites du droit à la libre expression. Si au cours de la discussion, un conseiller se rend coupable de diffamation, le maire doit le rappeler à la modération et au besoin lui retirer la parole
Il peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre.

Chapitre 4 : Débats et vote des délibérations

Article 17 : Déroulement de la séance

Le maire à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, cite les pouvoirs, constate le quorum, proclame la validité de la séance.
Il rend compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations du conseil municipal et il fait approuver le compte rendu de la séance précédente et prend note des éventuelles rectifications. Puis il aborde les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Article 18 : Débats ordinaires

Le Maire donne la parole aux membres du conseil qui la demandent. Il détermine l'ordre des intervenants en tenant compte de l'ordre dans lequel se manifestent les demandes de prises de parole. Dans un souci d'équilibre des échanges au sein du conseil, le temps de prise de parole est fixé à trois minutes.

Article 19 : Suspension de séance

Le maire prononce les suspensions de séances.

Article 20 : Vote

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage, la voix du maire est prépondérante (*sauf pour les votes à bulletin secret*).

En cas d'élection, le vote a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative des suffrages exprimés, si un troisième tour de vote est nécessaire. A égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

En dehors du scrutin secret, le mode habituel est le vote à main levée. Le vote secret est appliqué à la demande du tiers des membres de l'assemblée municipale.

Chapitre 5 : Comptes rendus des débats et décisions

Article 21 : Procès-verbal

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement de la séance et des décisions prises par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Le procès-verbal est signé par le Maire et le secrétaire de séance. Il est approuvé en début de la séance suivante par le Conseil. Les élus ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification est enregistrée au procès-verbal suivant.

Si un conseiller demande que son intervention soit notifiée dans le procès-verbal, le Maire devra en solliciter le texte. Ce dernier devra être remis, soit avant la fin de la séance du conseil municipal en cours, soit le lendemain, avant 17 heures.

Le procès-verbal est publié sur le site internet de la Commune.

Chapitre 6 : Informations générales

Article 22 : Bulletin d'information générale

a) Principe

[L'article L 2121-27-1](#) du CGCT dispose : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Le procureur de la République du ressort de la cour d'appel compétent sur le territoire de la commune peut, dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article et dans le respect de [l'article 11 du code de procédure pénale](#), diffuser dans un espace réservé toute communication en lien avec les affaires de la commune.

Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »

Ainsi le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes :

Pour les interventions écrites prenant position sur le plan politique, notre journal municipal réserve :

- *une page complète à la liste majoritaire*
- *une demi-page à la liste d'opposition.*

b) Modalité pratique

Le maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le ou les groupes représentés au sein du conseil municipal au moins 5 jours avant la date limite de dépôt en mairie des textes et photos prévus pour le journal municipal.

c) Responsabilité

Le maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le texte proposé par le ou les groupes d'opposition, est susceptible de comporter des allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le groupe (*ou selon le cas, les groupes*) en sera immédiatement avisé.

Chapitre 7 : Dispositions finales

Article 23 : Modification du règlement intérieur

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou de plus d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

Article 24 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable dès son approbation.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_33-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSSONE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-33 : Désignation d'un délégué Syane

5. Institutions et vie politique .5.3. Désignation des représentants

Le Syane intervient là où les besoins sont réels et où l'appui technique et organisationnel fait la différence : réseaux d'énergie, éclairage public, mobilité, chaleur renouvelable, aménagement numérique, et plus largement l'accompagnement des transitions. Notre rôle est de rendre ces sujets accessibles et opérationnels, en proposant des solutions fiables, adaptées à la diversité de nos communes des plus rurales aux plus urbaines.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler le comité du Syane suite aux élections municipales. La Commune d'YVOIRE, compte tenu de sa population, inférieure à 3 500 habitants, doit désigner, parmi ses membres un représentant

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Nourredine BOUMERHES en tant que délégué du SYANE.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_34-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-34 : Autorisation d'une signature convention précaire- Chemin de la ruaz

3-Domaine et patrimoine. 3.3. Locations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal a sollicité l'autorisation d'occuper, pour une courte durée, la maison Passerini, en raison de difficultés personnelles ponctuelles,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention d'occupation précaire relative au logement susvisé, pour la période allant du 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026,

Considérant qu'en contrepartie de l'occupation desdits locaux, une redevance mensuelle de 200 € sera exigée,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Contre : 1 (Christelle LANGRENE)

Abstention : 1 (Xavier BAINUM)

Pour : 13 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE, Guillaume BUGNET,)

APPROUVE la mise à disposition du logement communal susmentionné au bénéfice de l'agent, dans les conditions fixées par une convention d'occupation précaire précisant notamment la durée de l'occupation, les modalités financières, les obligations respectives des parties.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_35-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-35 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Principal

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique pour le budget principal,

Considérant que Monsieur Erick MAGLI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Aline DURET, pour le vote du CFU pour le budget principal,

Le Conseil municipal, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 10 (Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		200 000,00 €		2 800 702,43 €		3 000 702,43 €
Opérations de l'exercice	1 974 085,91 €	2 446 685,21 €	2 742 072,64 €	1 328 853,85 €	4 716 158,55 €	3 775 539,06 €
TOTAUX	1 974 085,91 €	2 646 685,21 €	2 742 072,64 €	4 129 556,28 €	4 716 158,55 €	6 776 241,49 €
Résultats de clôture		672 599,30 €		1 387 483,64 €		2 060 082,94 €
Restes à réaliser			579 538,34 €	468 728,91 €	579 538,34 €	468 728,91 €
TOTAUX CUMULES		672 599,30 €	579 538,34 €	468 728,91 €	579 538,34 €	2 528 811,85 €
RESULTATS DEFINITIFS		672 599,30 €	110 809,43 €			1 949 273,51 €

2° constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Lé délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_36-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N° 2026-36 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Annexe Port de Plaisance :

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique pour le budget annexe Port de Plaisance,

Considérant que Monsieur Erick MAGLI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Aline DURET, pour le vote du CFU pour le budget annexe Port de Plaisance,

Le Conseil municipal, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 10 (Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE- BUDGET ANNEXE "PORT DE PLAISANCE" M4						
Résultats reportés		150 000,00 €		612 675,70 €		762 675,70 €
Opérations de l'exercice	387 810,77 €	599 256,27 €	183 630,91 €	274 402,98 €	571 441,68 €	873 659,25 €
TOTAUX	387 810,77 €	749 256,27 €	183 630,91 €	887 078,68 €	571 441,68 €	1 636 334,95 €
Résultats de clôture		361 445,50 €		703 447,77 €		1 064 893,27 €
Restes à réaliser			333,25 €		333,25 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		361 445,50 €				1 064 560,02 €
RESULTATS DEFINITIFS		361 445,50 €	333,25 €			1 064 560,02 €

2° constate, pour la comptabilité du budget annexe « Port de Plaisance » les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_37-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSOONE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

**N° 2026-37 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Annexe
Parcs de stationnement**

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique pour le budget annexe Parcs de stationnement,

Considérant que Monsieur Erick MAGLI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Aline DURET, pour le vote du CFU pour le budget annexe Parcs de stationnement,

Le Conseil municipal, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 10 (Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSOONE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE)

1° lui donner acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE "PARCS DE STATIONNEMENT" PARCS DE STATIONNEMENT						
Résultats reportés		129 298,17 €		464 069,80 €		593 367,97 €
Opérations de l'exercice	592 826,63 €	686 373,92 €	32 328,10 €	245 471,08 €	625 154,73 €	931 845,00 €
TOTAUX	592 826,63 €	815 672,09 €	32 328,10 €	709 540,88 €	625 154,73 €	1 525 212,97 €
Résultats de clôture		222 845,46 €		677 212,78 €		900 058,24 €
Restes à réaliser			10 850,75 €		10 850,75 €	
TOTAUX CUMULES		222 845,46 €				889 207,49 €
RESULTATS DEFINITIFS		222 845,46 €	10 850,75 €			889 207,49 €

2° constate, pour la comptabilité du budget annexe « Parcs de stationnement » les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE



La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Lé délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_38-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N°2026-38 : Affectation résultat - Exercice 2025 -Budget Principal

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Suite au vote du Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 672 599,30 €
- Section d'investissement : excédent de 1 387 483,64 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
-en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 150 000 €
-au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé) : 522 599,30 €

- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,

Maire



A blue circular official stamp of the Mairie d'Yvoire is positioned to the left of the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE D'YVOIRE' at the top, '74140 (Hte-Savoie)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.

La secrétaire de séance

Mathilde SOLERE



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_39-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N°2026-39 : Affectation résultat - Exercice 2025 -Budget Annexe Port de Plaisance

Suite au vote du Compte Financier Unique du budget annexe « Port de Plaisance » de l'exercice 2025 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 361 445,50 €
- Section d'investissement : excédent de 703 447,77 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
 - en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 200 000,00 €
 - en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 161 445,50 €

- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire

La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE



La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_40-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N°2026-40 : Affectation résultat - Exercice 2025 -Budget Annexe Parcs de stationnement

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Suite au vote du Compte Financier Unique du budget annexe « Parcs de stationnement » de l'exercice 2025 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 222 845,46 €
- Section d'investissement : excédent de 677 212,78 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
 - en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 142 253,75 €
 - en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 80 591,71 €

- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,

Maire



A blue circular official stamp of the Mairie d'Yvoire is positioned to the left of the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE D'YVOIRE' at the top, '74140 (Hte-Savoie)' at the bottom, and a central emblem featuring a castle and a tree.

La secrétaire de séance

Mathilde SOLERE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MS', is written over a horizontal line.

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Yvoire Commune

Numéro SIRET : 21740315300018
Poste comptable : Service de gestion comptable de Thonon les Bains

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet


B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	51

Commune d'Yvoire - Principal - BP - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	55
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	60
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	61
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	62
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	63
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	64

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 069

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 198,38
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	2 069,91
3 Dépenses d'équipement brut / population	2 326,17
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	72,97
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45,32 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	117,79 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	112,38 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-6,21 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 716 158,55	3 775 539,06	3 000 702,43	A1 2 060 082,94
Investissement	2 742 072,64	1 328 853,85	2 800 702,43	A2 1 387 483,64
Fonctionnement	1 974 085,91	2 446 685,21	200 000,00	A3 672 599,30

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	579 538,34	III + IV	B1 -110 809,43
Investissement	I	579 538,34	III	B2 -110 809,43
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1 1 949 273,51
Investissement	A2 + B2 1 276 674,21
Fonctionnement	A3 + B3 672 599,30

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 579 538,34
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	18 090,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 128,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	511 319,47
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 468 728,91
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	468 728,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 232 264,30	955 590,09

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	579 538,34	468 728,91
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	1 387 483,64

= =

	Total de la section d'investissement (2)	2 811 802,64	2 811 802,64
--	--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 392 456,00	2 242 456,00

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	150 000,00

= =

	Total de la section de fonctionnement (3)	2 392 456,00	2 392 456,00
--	---	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)

		5 204 258,64	5 204 258,64
--	--	--------------	--------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(2) Total de la section de fonctionnement correspond : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

- (1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	184 000,00	0,00	184 437,36	184 437,36	184 437,36
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	52 180,00	18 090,00	16 000,00	16 000,00	34 090,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 117 820,96	50 128,87	395 000,00	395 000,00	445 128,87
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 871 699,92	511 319,47	1 345 792,85	1 345 792,85	1 857 112,32
Total des dépenses d'équipement		4 225 700,88	579 538,34	1 941 230,21	1 941 230,21	2 520 768,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	258 757,39	0,00	256 310,09	256 310,09	256 310,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		263 757,39	0,00	261 310,09	261 310,09	261 310,09
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 489 458,27	579 538,34	2 202 540,30	2 202 540,30	2 782 078,64

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	29 724,00		29 724,00	29 724,00	29 724,00
041	Opérations patrimoniales (7)	4 969,81		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		34 693,81		29 724,00	29 724,00	29 724,00

TOTAL	4 524 152,08	579 538,34	2 232 264,30	2 232 264,30	2 811 802,64
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 811 802,64
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	836 757,00	468 728,91	100 000,00	100 000,00	568 728,91
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		836 757,00	468 728,91	100 000,00	100 000,00	568 728,91
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 000,00	0,00	287 000,00	287 000,00	287 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	599 671,12	0,00	522 599,30	522 599,30	522 599,30
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
Total des recettes financières		789 671,12	0,00	813 199,30	813 199,30	813 199,30
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 626 428,12	468 728,91	913 199,30	913 199,30	1 381 928,21

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	53 453,93		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	38 597,79		42 390,79	42 390,79	42 390,79
041	Opérations patrimoniales (10)	4 969,81		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		97 021,53		42 390,79	42 390,79	42 390,79

TOTAL	1 723 449,65	468 728,91	955 590,09	955 590,09	1 424 319,00
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 387 483,64
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 811 802,64
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

12 666,79

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Commune d'Yvoire - Principal - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	673 550,00	0,00	668 037,95	668 037,95	668 037,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 059 000,00	0,00	1 065 000,00	1 065 000,00	1 065 000,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	46 600,00	46 600,00	46 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	509 260,00	0,00	531 150,00	531 150,00	531 150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 244 810,00	0,00	2 310 787,95	2 310 787,95	2 310 787,95
66	Charges financières	39 838,78	0,00	33 977,26	33 977,26	33 977,26
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00		300,00	300,00	300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 289 948,78	0,00	2 350 065,21	2 350 065,21	2 350 065,21

023	Virement à la section d'investissement (4)	53 453,93		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	38 597,79		42 390,79	42 390,79	42 390,79
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		92 051,72		42 390,79	42 390,79	42 390,79

TOTAL	2 382 000,50	0,00	2 392 456,00	2 392 456,00	2 392 456,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 392 456,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 500,00	0,00	681 300,00	681 300,00	681 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	130 700,00	0,00	120 756,00	120 756,00	120 756,00
731	Fiscalité locale	851 000,00	0,00	897 000,00	897 000,00	897 000,00
74	Dotations et participations (3)	413 555,00	0,00	408 155,00	408 155,00	408 155,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	70 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 134 755,00	0,00	2 212 211,00	2 212 211,00	2 212 211,00
76	Produits financiers	17 021,50	0,00	21,00	21,00	21,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 152 276,50	0,00	2 212 732,00	2 212 732,00	2 212 732,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	29 724,00	0,00	29 724,00	29 724,00	29 724,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		29 724,00	0,00	29 724,00	29 724,00	29 724,00

TOTAL	2 182 000,50	0,00	2 242 456,00	2 242 456,00	2 242 456,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	150 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 392 456,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	12 666,79
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****II****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	256 310,09	0,00	256 310,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	184 437,36	0,00	184 437,36
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	34 090,00	0,00	34 090,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	445 128,87	0,00	445 128,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 857 112,32	0,00	1 857 112,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		29 724,00	29 724,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 782 078,64	29 724,00	2 811 802,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 811 802,64****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	668 037,95		668 037,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 065 000,00		1 065 000,00
014	Atténuations de produits	46 600,00		46 600,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	531 150,00	0,00	531 150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	33 977,26	0,00	33 977,26
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	300,00	42 390,79	42 690,79
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 350 065,21	42 390,79	2 392 456,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**2 392 456,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Commune d'Yvoire - Principal - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****II****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	287 000,00	0,00	287 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	568 728,91	0,00	568 728,91
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		42 390,79	42 390,79
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 600,00		3 600,00
Recettes d'investissement – Total		859 328,91	42 390,79	901 719,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 1 387 483,64

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 522 599,30

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 811 802,64

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	20 000,00		20 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	681 300,00		681 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	120 756,00		120 756,00
731	Fiscalité locale	897 000,00		897 000,00
74	Dotations et participations (8)	408 155,00		408 155,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	85 000,00	0,00	85 000,00
76	Produits financiers	21,00	0,00	21,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	29 724,00	30 224,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 212 732,00	29 724,00	2 242 456,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			150 000,00
			=
			2 392 456,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 524 152,08	579 538,34	0,00	2 232 264,30	2 232 264,30	0,00	2 232 264,30	2 811 802,64
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	184 000,00	0,00	0,00	184 437,36	184 437,36	0,00	184 437,36	184 437,36
204 Subventions d'équipement versées (9)	52 180,00	18 090,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	34 090,00
21 Immobilisations corporelles	1 117 820,96	50 128,87	0,00	395 000,00	395 000,00	0,00	395 000,00	445 128,87
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 871 699,92	511 319,47	0,00	1 345 792,85	1 345 792,85	0,00	1 345 792,85	1 857 112,32
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 225 700,88	579 538,34	0,00	1 941 230,21	1 941 230,21	0,00	1 941 230,21	2 520 768,55
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	258 757,39	0,00	0,00	256 310,09	256 310,09	0,00	256 310,09	256 310,09
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	263 757,39	0,00	0,00	261 310,09	261 310,09	0,00	261 310,09	261 310,09
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 489 458,27	579 538,34	0,00	2 202 540,30	2 202 540,30	0,00	2 202 540,30	2 782 078,64
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	29 724,00	0,00	0,00	29 724,00	29 724,00	0,00	29 724,00	29 724,00
041 Opérations patrimoniales (7)	4 969,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	34 693,81	0,00	0,00	29 724,00	29 724,00	0,00	29 724,00	29 724,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								
0,00								
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 811 802,64

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
TOTAL	1 123 778,53	468 728,91	432 990,79	432 990,79	901 719,70
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	836 757,00	468 728,91	100 000,00	100 000,00	568 728,91
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	836 757,00	468 728,91	100 000,00	100 000,00	568 728,91
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 000,00	0,00	287 000,00	287 000,00	287 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
Total des recettes financières	190 000,00	0,00	290 600,00	290 600,00	290 600,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 026 757,00	468 728,91	390 600,00	390 600,00	859 328,91
021 Virement de la section de fonctionnement	53 453,93		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	38 597,79		42 390,79	42 390,79	42 390,79
041 Opérations patrimoniales (6)	4 969,81		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	97 021,53		42 390,79	42 390,79	42 390,79
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					1 387 483,60
Affectation au compte 1068 (8)					522 599,30

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées **2 811 802,64**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	4 524 152,08	579 538,34	0,00	2 232 264,30	2 232 264,30	0,00	2 232 264,30	2 811 802,64
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	184 000,00	0,00	0,00	184 437,36	184 437,36	0,00	184 437,36	184 437,36
203	180 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
2051	4 000,00	0,00		4 437,36	4 437,36	0,00	4 437,36	4 437,36
204	52 180,00	18 090,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	34 090,00
204182	36 180,00	18 090,00		0,00	0,00	0,00	0,00	18 090,00
20422	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2046	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21	1 117 820,96	50 128,87	0,00	395 000,00	395 000,00	0,00	395 000,00	445 128,87
2111	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2116	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
212	161 820,96	34 137,30		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	154 137,30
2131	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2132	550 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2135	217 000,00	3 580,80		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	53 580,80
2138	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2151	40 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2152	20 000,00	9 692,77		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	39 692,77
2158	24 000,00	2 718,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	12 718,00
21621	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2184	20 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2188	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	2 871 699,92	511 319,47	0,00	1 345 792,85	1 345 792,85	0,00	1 345 792,85	1 857 112,32
231	2 871 699,92	511 319,47		1 345 792,85	1 345 792,85	0,00	1 345 792,85	1 857 112,32
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 225 700,88	579 538,34	0,00	1 941 230,21	1 941 230,21	0,00	1 941 230,21	2 520 768,55
10	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
10226	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	258 757,39	0,00		256 310,09	256 310,09		256 310,09	256 310,09
1641	223 757,39	0,00		226 513,56	226 513,56		226 513,56	226 513,56
168758	35 000,00	0,00		29 796,53	29 796,53		29 796,53	29 796,53
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	263 757,39	0,00	0,00	261 310,09	261 310,09	0,00	261 310,09	261 310,09
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 489 458,27	579 538,34	0,00	2 202 540,30	2 202 540,30	0,00	2 202 540,30	2 782 078,64
040	29 724,00			29 724,00	29 724,00		29 724,00	29 724,00
	29 724,00			29 724,00	29 724,00		29 724,00	29 724,00
198	29 724,00			29 724,00	29 724,00		29 724,00	29 724,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	4 969,81			0,00	II		0,00	0,00
2041482	4 969,81			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	34 693,81			29 724,00	29 724,00		29 724,00	29 724,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 123 778,53	468 728,91	432 990,79	432 990,79	901 719,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	836 757,00	468 728,91	100 000,00	100 000,00	568 728,91
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	328 300,00	26 903,00	0,00	0,00	26 903,00
1322	Subv. non transf. Régions	310 000,00	141 825,91	0,00	0,00	141 825,91
1323	Subv. non transf. Départements	198 457,00	300 000,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	836 757,00	468 728,91	100 000,00	100 000,00	568 728,91
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 000,00	0,00	287 000,00	287 000,00	287 000,00
10222	FCTVA	100 000,00	0,00	277 000,00	277 000,00	277 000,00
10226	Taxe d'aménagement	90 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
	Total des recettes financières	190 000,00	0,00	290 600,00	290 600,00	290 600,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 026 757,00	468 728,91	390 600,00	390 600,00	859 328,91
021	Virement de la section de fonctionnement	53 453,93		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	38 597,79		42 390,79	42 390,79	42 390,79
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 583,44		3 583,44	3 583,44	3 583,44
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	0,00		2 328,00	2 328,00	2 328,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28041513	2 662,00		2 662,00	2 662,00	2 662,00
2804182	0,00		1 465,00	1 465,00	1 465,00
280422	2 628,35		2 628,35	2 628,35	2 628,35
28046	29 724,00		29 724,00	29 724,00	29 724,00
041	4 969,81		0,00	0,00	0,00
458201	4 969,81		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	97 021,53		42 390,79	42 390,79	42 390,79

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 382 000,50	0,00	0,00	2 392 456,00	2 392 456,00	0,00	2 392 456,00	2 392 456,00
011	Charges à caractère général (3)	673 550,00	0,00	0,00	668 037,95	668 037,95	0,00	668 037,95	668 037,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 059 000,00	0,00	0,00	1 065 000,00	1 065 000,00	0,00	1 065 000,00	1 065 000,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	0,00	46 600,00	46 600,00	0,00	46 600,00	46 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	509 260,00	0,00	0,00	531 150,00	531 150,00	0,00	531 150,00	531 150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 244 810,00	0,00	0,00	2 310 787,95	2 310 787,95	0,00	2 310 787,95	2 310 787,95
66	Charges financières	39 838,78	0,00	0,00	33 977,26	33 977,26	0,00	33 977,26	33 977,26
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	45 138,78	0,00	0,00	39 277,26	39 277,26	0,00	39 277,26	39 277,26
	Total des dépenses réelles	2 289 948,78	0,00	0,00	2 350 065,21	2 350 065,21	0,00	2 350 065,21	2 350 065,21
023	Virement à la section d'investissement	53 453,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	38 597,79	0,00	0,00	42 390,79	42 390,79	0,00	42 390,79	42 390,79
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	92 051,72	0,00	0,00	42 390,79	42 390,79	0,00	42 390,79	42 390,79
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								2 392 456,00

Commune d'Yvoire - Principal - BP - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 182 000,50	0,00	2 242 456,00	2 242 456,00	2 242 456,00
013	Atténuations de charges (2)	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 500,00	0,00	681 300,00	681 300,00	681 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	130 700,00	0,00	120 756,00	120 756,00	120 756,00
731	Fiscalité locale	851 000,00	0,00	897 000,00	897 000,00	897 000,00
74	Dotations et participations (2)	413 555,00	0,00	408 155,00	408 155,00	408 155,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	70 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 134 755,00	0,00	2 212 211,00	2 212 211,00	2 212 211,00
76	Produits financiers	17 021,50	0,00	21,00	21,00	21,00
77	Produits spécifiques (2)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	17 521,50	0,00	521,00	521,00	521,00
	Total des recettes réelles	2 152 276,50	0,00	2 212 732,00	2 212 732,00	2 212 732,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	29 724,00		29 724,00	29 724,00	29 724,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	29 724,00		29 724,00	29 724,00	29 724,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					2 392 456,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

150 000,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

2 392 456,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 382 000,50	0,00	0,00	2 392 456,00	2 392 456,00	0,00	2 392 456,00	2 392 456,00
011	Charges à caractère général (4)	673 550,00	0,00	0,00	668 037,95	668 037,95	0,00	668 037,95	668 037,95
60611	Eau et assainissement	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60612	Énergie - Électricité	45 000,00	0,00		60 977,95	60 977,95	0,00	60 977,95	60 977,95
60621	Combustibles	16 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
611	Contrats de prestations de services	35 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
613	Locations	50 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61524	Entretien bois et forêts	50 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	22 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6168	Autres primes d'assurance	45 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	10 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

S²LOW

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
623	Pub., publications, relations publiques	56 000,00	0,00		46 400,00	46 400,00	0,00	46 400,00	46 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	19 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	14 500,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 059 000,00	0,00		1 065 000,00	1 065 000,00		1 065 000,00	1 065 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6411	Personnel titulaire	550 000,00	0,00		520 000,00	520 000,00		520 000,00	520 000,00
6413	Personnel non titulaire	200 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	280 000,00	0,00		295 000,00	295 000,00		295 000,00	295 000,00
6470	Autres charges sociales	8 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00		46 600,00	46 600,00		46 600,00	46 600,00
7391112	Dégrév. taxe habit. / logements vacants	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0,00	0,00		35 100,00	35 100,00		35 100,00	35 100,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	509 260,00	0,00	0,00	531 150,00	531 150,00	0,00	531 150,00	531 150,00
65311	Indemnités de fonction	66 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 900,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65315	Formation	1 200,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	360 000,00	0,00		370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
65818	Autres	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	10,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 244 810,00	0,00	0,00	2 310 787,95	2 310 787,95	0,00	2 310 787,95	2 310 787,95
66	Charges financières	39 838,78	0,00		33 977,26	33 977,26		33 977,26	33 977,26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 838,78	0,00		32 977,26	32 977,26		32 977,26	32 977,26
6688	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	300,00			300,00	300,00		300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	45 138,78	0,00	0,00	39 277,26	39 277,26		39 277,26	39 277,26
	Total des dépenses réelles	2 289 948,78	0,00	0,00	2 350 065,21	2 350 065,21	0,00	2 350 065,21	2 350 065,21
023	Virement à la section d'investissement	53 453,93			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	38 597,79			42 390,79	42 390,79		42 390,79	42 390,79
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	38 597,79			42 390,79	42 390,79		42 390,79	42 390,79
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	92 051,72			42 390,79	42 390,79		42 390,79	42 390,79

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 182 000,50	0,00	2 242 456,00	2 242 456,00	2 242 456,00
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 500,00	0,00	681 300,00	681 300,00	681 300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	8 000,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
70688	Autres prestations de services	13 000,00	0,00	14 400,00	14 400,00	14 400,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	220 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	350 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	130 700,00	0,00	120 756,00	120 756,00	120 756,00
73211	Attribution de compensation	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73221	FNGIR	700,00	0,00	756,00	756,00	756,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	100 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
731	Fiscalité locale	851 000,00	0,00	897 000,00	897 000,00	897 000,00
73111	Impôts directs locaux	780 000,00	0,00	816 000,00	816 000,00	816 000,00
73118	Autres contributions directes	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73141	Accise sur l'électricité	30 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73172	Taxe de séjour	40 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
74	Dotations et participations (3)	413 555,00	0,00	408 155,00	408 155,00	408 155,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	75 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
741121	DSR des communes	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
742	Dot. aux élus locaux	255,00	0,00	255,00	255,00	255,00
744	FCTVA	9 500,00	0,00	5 900,00	5 900,00	5 900,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7488	Autres attributions et participations	310 000,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	70 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 134 755,00	0,00	2 212 211,00	2 212 211,00	2 212 211,00
76	Produits financiers	17 021,50	0,00	21,00	21,00	21,00
761	Produits de participations	1,50	0,00	2,00	2,00	2,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	20,00	0,00	19,00	19,00	19,00
7688	Autres	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 152 276,50	0,00	2 212 732,00	2 212 732,00	2 212 732,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	29 724,00		29 724,00	29 724,00	29 724,00
77681	Neutralisation des amortissements	29 724,00		29 724,00	29 724,00	29 724,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		29 724,00		29 724,00	29 724,00	29 724,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 984 145,24									
1641 Emprunts en euros (total)					3 984 145,24									
00001732084	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	21/10/2019	31/12/2019	10/02/2020	1 150 000,00	F		0,700	0,704		T	X Echéance constante		A-1
9922039/4432041	CAISSE EPARGNE DES ALPES	10/04/2017	25/04/2017	25/07/2017	1 150 000,00	F		1,650	1,650		T	C		A-1
A0110D00	CAISSE EPARGNE DES ALPES	15/03/2011	15/03/2011	15/03/2012	200 000,00	F		3,410	3,410		A	X Echéance constante		A-1
A0111B30	CAISSE EPARGNE DES ALPES	25/07/2011	25/07/2011	25/07/2012	200 000,00	F		4,640	4,640		A	X Echéance constante		A-1
AR010519	CAISSE EPARGNE DES ALPES	01/10/2008	01/10/2008	01/10/2009	404 420,24	F		4,340	4,340		A	C		A-1
MON28104EUR/0300286/001	BANQUE POSTALE	23/10/2013	16/12/2013	01/04/2014	200 000,00	F		3,550	3,609		T	C		A-1
MON50508112EUR/0506337/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	03/12/2015	15/12/2015	01/04/2016	250 000,00	F		1,770	1,782		T	C		A-1
MON535031EUR	BANQUE POSTALE	25/11/2020	01/01/2022	01/01/2022	429 725,00	F		0,530	0,612		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

S²LOW

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					3 984 145,24										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 118 444,15					226 513,56	28 358,26	0,00	4 703,65	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 118 444,15					226 513,56	28 358,26	0,00	4 703,65	
00001732084		0,00	A-1	821 726,91	13,58		F		56 063,99	5 605,13	0,00	759,28	
99220334432041		0,00	A-1	661 250,00	11,00		F	0,704	57 500,00	10 554,85	0,00	1 826,34	
A0110D00		0,00	A-1	74 814,59	4,92		F	1,650	11 434,87	2 586,61	0,00	0,00	
A0111B30		0,00	A-1	79 907,10	5,25		F	3,410	11 854,62	3 759,19	0,00	0,00	
AR010519		0,00	A-1	31 469,82	0,50		F	4,640	31 469,82	1 365,79	0,00	0,00	
MON28104EUR/0300286/001		0,00	A-1	43 333,49	2,75		F	4,340	13 333,32	1 360,83	0,00	286,25	
MON50508112EUR/0506337/001		0,00	A-1	87 499,87	4,75		F	3,609	16 666,68	1 438,12	0,00	313,44	
MON635031EUR		0,00	A-1	318 442,37	9,75		F	1,782	28 190,26	1 687,74	0,00	1 538,34	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		2 118 444,15					226 513,56	28 358,26	0,00	4 703,65

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2.118.444,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

S²LOW

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Taux payé		Référence de l'emprunt couvert	Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)		Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Référence garant : 287795 CMNE D YVOIRE

Emprunteur : 108403 SEM DE CONSTRUCTION DU DPT AIN

Produit : PLUS PLUS

Montant en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus int. compensateurs intérêts différés Autres	Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)
5029791	4009	11/02/2014	01/06/2054	34 089,92	592,90 0,00 0,00 0,00	100,00	0,00
5029792	4009	11/02/2014	01/06/2064	28 704,23	499,23 0,00 4,95 0,00	100,00	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



1

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Emprunteur : 108403 SEM DE CONSTRUCTION DU DPT AIN

Produit : PLAI PLAI

Montant en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus int. compensateurs intérêts différés Autres	Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)
5029794	4009	11/02/2014	01/06/2064	23 418,14	299,17 0,00 0,00 0,00	100,00	0,00
5029793	4009	11/02/2014	01/06/2054	50 788,33	648,83 0,00 0,00 0,00	100,00	0,00

TOTAL emprunteur n°	108403	Capital garanti :	137 000,62	Total frais et accessoires garantis :	2 045,08	Total impayés garantis :	0,00
----------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--	-----------------	---------------------------------	-------------



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Emprunteur : 232739 OPH DE LA HAUTE SAVOIE

Produit : PLUS PLUS

Montant en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus int. compensateurs Autres	Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)
0476688		18/09/1997	01/10/2029	66 862,55	482,84 0,00 0,00 0,00	100,00	0,00
0266081		01/03/1989	01/03/2026	430,60	10,45 0,00 0,00 0,00	100,00	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



3

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Emprunteur : 232739 OPH DE LA HAUTE SAVOIE

Produit : PLAI PLAI

Montant en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus int. compensateurs intérêts différés Autres	Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)
0476690		18/09/1997	01/10/2029	4 859,77	30,09 0,00 0,00 0,00	100,00	0,00
0446918		12/07/1995	01/08/2027	702,61	7,27 0,00 0,00 0,00	50,00	0,00

TOTAL emprunteur n° 232739	Capital garanti : 72 855,53	Total frais et accessoires garantis : 530,65	Total impayés garantis : 0,00
-----------------------------------	------------------------------------	---	--------------------------------------



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Emprunteur : 91227 LEMAN - HABITAT - OPH THONON AGG

Produit : PLUS PLUS

Montant en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus		Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)
					int. compensateurs	Autres intérêts différés		
5145720	54726	26/10/2016	01/11/2056	301 641,63	1 145,37	0,00	100,00	0,00
5145721	54726	26/10/2016	01/11/2066	72 855,21	276,64	0,00	100,00	0,00
						617,83		
						0,00		

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



5

Caisse des dépôts et consignations
 72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
 banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

04/06 - 00020/02999

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Emprunteur : 91227 LEMAN - HABITAT - OPH THONON AGG

Produit : CPLS COMP PLS

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus		Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)	Montant en Euro
					int. compensateurs	intérêts différés Autres			
5146860	54727	26/10/2016	01/11/2056	164 380,92	760,99	0,00	100,00	0,00	
					0,00	0,00			
					0,00	0,00			
					0,00	0,00			

Produit : PLAI PLAI

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus		Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)	Montant en Euro
					int. compensateurs	intérêts différés Autres			
5145723	54726	26/10/2016	01/11/2066	71 569,53	177,82	0,00	100,00	0,00	
					136,61	0,00			
					0,00	0,00			

6 / 9

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Emprunteur : 91227 LEMAN - HABITAT - OPH THONON AGG

Produit : PLAI PLAI

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus int. compensateurs		Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)	Montant en Euro
					int. différés	Autres			
5145722	54726	26/10/2016	01/11/2056	263 900,55	655,67	0,00	100,00	0,00	
					0,00	0,00			
					0,00	0,00			
					0,00	0,00			

Produit : PLS LOCATIF SOCIAL

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus int. compensateurs		Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)	Montant en Euro
					int. différés	Autres			
5146859	54727	26/10/2016	01/11/2066	80 567,10	372,98	0,00	100,00	0,00	
					984,42	0,00			
					0,00	0,00			
					0,00	0,00			

Caisse des dépôts et consignations
 72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13 - Tél : 01 58 50 95 95
 banquedesterritoires.fr | @BanquedesTer

05/06 - 00021/02999

PR1082-PR1059 V1.4

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



7

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION DES PRÊTS

Emprunteur : 91227 LEMAN - HABITAT - OPH THONON AGG

Produit : PLS LOCATIF SOCIAL

Montant en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus int. compensateurs intérêts différés Autres	Quotité garantie en %	Créances impayées garanties (1)
5146858	54727	26/10/2016	01/11/2056	191 726,50	887,58 0,00 0,00 0,00	100,00	0,00

TOTAL emprunteur n° 91227	Capital garanti : 1 146 641,44	Total frais et accessoires garantis : 6 015,91	Total impayés garantis : 0,00
----------------------------------	---------------------------------------	---	--------------------------------------

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



8 / 9



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION DES PRÊTS

TOTAL GARANTI PAR LE GARANT 287795 CMNE D YVOIRE

<u>Capital garanti :</u>	1 356 497,59 €	<u>Total frais et accessoires garantis :</u>	8 591,64 €	<u>Total impayés garantis :</u>	0,00 €
---------------------------------	----------------	---	------------	--	--------

GARANT : 74 038 MAIRIE DE YVOIRE

23/01/2026

CONTRAT	COMPTE	PRETEUR	DEBUT GAR	FIN GAR	MT GARANTIE	ANNUITE GARANTIE 2025	Capital Restant Dû au 31/12/2025	ANNUITE PAYEE Année 2025	ANNUITE À PAYER année 2026		
									AMORTISSEMENT 2026	INTERET 2026	ANNUITE 2026
474696	1646474	PR0811	08/10/2013	01/06/2064	33 100,00	1 039,86	28 704,23	1 039,86	185,37	866,23	1 051,60
474697	1646474	PR0811	08/10/2013	01/06/2064	28 000,00	734,88	23 418,14	734,88	228,05	515,20	743,25
475212	1646472	PR0811	08/10/2013	01/06/2054	42 200,00	1 529,49	34 089,92	1 529,49	524,07	1 022,70	1 546,77
646289	1646460	PR0811	08/10/2013	01/06/2054	65 300,00	2 040,58	50 788,33	2 040,58	946,46	1 117,34	2 063,80
					168 600,00	5 344,81	137 000,62	5 344,81	1 883,95	3 521,47	5 405,42

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	1,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint technique	C	10,00	1,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

S²LOW

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		20,00	1,00	21,00	21,00	1,00	21,00	21,00	21,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
IV	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meffif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Contrat de saisonnalité d'activités pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de service saisonnier d'activité d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 387 483,64	1 387 483,64
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-110 809,43	-110 809,43
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 276 674,21	1 276 674,21

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	522 599,30	522 599,30
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 276 674,21	1 276 674,21
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 799 273,51	1 799 273,51

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	261 310,09	261 310,09
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	332 990,79	332 990,79
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	71 680,70	71 680,70

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		261 310,09	261 310,09
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		256 310,09	256 310,09
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	226 513,56	226 513,56
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	29 796,53	29 796,53
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 000,00	5 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	5 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		332 990,79	III 332 990,79
Ressources propres externes de l'année (a)		287 000,00	287 000,00
10222	FCTVA	277 000,00	277 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	10 000,00	10 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		45 990,79	45 990,79
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 583,44	3 583,44
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	2 328,00	2 328,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	2 662,00	2 662,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 465,00	1 465,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 628,35	2 628,35
28046	Attributions compensation investissement	29 724,00	29 724,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 600,00	3 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A b/s du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	2 190 000,00	4,48	29,74	0,00	651 306,00	4,48
TFPNB	27 700,00	-6,10	64,79	0,00	17 947,00	-6,10
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	852 100,00	1,13	14,75	0,00	125 685,00	1,13
TOTAL	3 069 800,00	3,43			794 938,00	3,68

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

S²LOW

ID : 074-217403153-20260420-2026_41-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****V****A**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par Le Maire (1),

A Yvoire, le 20/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Yvoire, le 20/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BAINUM Xavier	
BOUMEHRES Nourredine	
BUGNET Guillaume	
CHARRUEL Hervé	
DARRAS Olivier	
DURET Aline	
FAVRE Jean-Bernard	
JACOBSON Hubert	
LANGRENE Christelle	
MOILLE Sabine	
SEPULCHRE Marion	
SOLERE Mathilde	
THIOLLAY Dominique	
WILLEMIN Ghislaine	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Yvoire, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Yvoire
Commune

Numéro SIRET : 21740315300042
Poste comptable : Service de gestion comptable de Thonon les Bains

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : Port de Plaisance

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	32
A4.1 - Equilibre des opérations financières	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	36

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	37
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 0.00% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 0.00% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	771 453,54
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
=	(si déficit)	(si excédent)
=	0,00	200 000,00
=	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	771 453,54
=	771 453,54	771 453,54
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	976 014,31
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	333,25
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00
=	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	0,00	703 447,77
=	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	976 347,56
=	976 347,56	976 347,56
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 747 801,10	1 747 801,10

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	401 950,00	0,00	430 150,00	430 150,00	430 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	51 000,00	0,00	67 512,74	67 512,74	67 512,74
Total des dépenses de gestion des services		542 950,00	0,00	647 662,74	647 662,74	647 662,74
66	Charges financières	3 232,43	0,00	2 336,51	2 336,51	2 336,51
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		551 182,43	0,00	659 999,25	659 999,25	659 999,25
023	Virement à la section d'investissement (6)	70 229,36		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	105 541,75		111 454,29	111 454,29	111 454,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		175 771,11		111 454,29	111 454,29	111 454,29
TOTAL		726 953,54	0,00	771 453,54	771 453,54	771 453,54

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	771 453,54
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	560 000,00	0,00	555 000,00	555 000,00	555 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		560 500,00	0,00	555 000,00	555 000,00	555 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		560 500,00	0,00	555 000,00	555 000,00	555 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	16 453,54		16 453,54	16 453,54	16 453,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		16 453,54		16 453,54	16 453,54	16 453,54
TOTAL		576 953,54	0,00	571 453,54	571 453,54	571 453,54

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	200 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	771 453,54
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	95 000,75
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)



(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	738 108,86	333,25	660 000,00	660 000,00	660 333,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	80 000,00	0,00	233 569,78	233 569,78	233 569,78
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	838 108,86	333,25	913 569,78	913 569,78	913 903,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	102 745,64	0,00	45 990,99	45 990,99	45 990,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	102 745,64	0,00	45 990,99	45 990,99	45 990,99
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	940 854,50	333,25	959 560,77	959 560,77	959 894,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 453,54		16 453,54	16 453,54	16 453,54
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 453,54		16 453,54	16 453,54	16 453,54
	TOTAL	957 308,04	333,25	976 014,31	976 014,31	976 347,56

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	976 347,56
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	168 861,23	0,00	161 445,50	161 445,50	161 445,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	168 861,23	0,00	161 445,50	161 445,50	161 445,50
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		168 861,23	0,00	161 445,50	161 445,50	161 445,50
021	Virement de la section d'exploitation (4)	70 229,36		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	105 541,75		111 454,29	111 454,29	111 454,29
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		175 771,11		111 454,29	111 454,29	111 454,29
TOTAL		344 632,34	0,00	272 899,79	272 899,79	272 899,79

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	703 447,77
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	976 347,56
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

95 000,75

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	430 150,00		430 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00		150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 512,74		67 512,74
66	Charges financières	2 336,51	0,00	2 336,51
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	111 454,29	111 454,29
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	659 999,25	111 454,29	771 453,54

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	771 453,54
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	16 453,54	16 453,54
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	45 990,99	0,00	45 990,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	660 333,25	0,00	660 333,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	233 569,78	0,00	233 569,78
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	959 894,02	16 453,54	976 347,56

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	976 347,56
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	555 000,00		555 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		555 000,00	16 453,54	571 453,54

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	200 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	771 453,54
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		111 454,29	111 454,29
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	111 454,29	111 454,29

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	703 447,77
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	161 445,50
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	976 347,56
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	401 950,00	430 150,00	430 150,00
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	34 000,00	35 000,00	35 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	500,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	10 000,00	10 000,00
607	Achats de marchandises	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	3 500,00	3 500,00	3 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6168	Autres	500,00	1 500,00	1 500,00
617	Études et recherches	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 800,00	1 800,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	350,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	95 000,00	95 000,00	95 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	150 000,00	150 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	90 000,00	150 000,00	150 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	51 000,00	67 512,74	67 512,74
6518	Autres	36 000,00	56 512,74	56 512,74
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	15 000,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		542 950,00	647 662,74	647 662,74
66	Charges financières (b) (8)	3 232,43	2 336,51	2 336,51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 489,39	3 268,46	3 268,46
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 256,96	-931,95	-931,95
67	Charges spécifiques (c)	5 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		551 182,43	659 999,25	659 999,25
023	Virement à la section d'investissement	70 229,36	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	105 541,75	111 454,29	111 454,29
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	105 541,75	111 454,29	111 454,29
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		175 771,11	111 454,29	111 454,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		175 771,11	111 454,29	111 454,29
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		726 953,54	771 453,54	771 453,54

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié le 04/05/2026	Vote (4)
			nouvelles (3)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	771 453,54
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 902,87
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 834,82
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-931,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	560 000,00	555 000,00	555 000,00
706	Prestations de services	490 000,00	490 000,00	490 000,00
7083	Locations diverses	65 000,00	65 000,00	65 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00
7588	Autres	500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		560 500,00	555 000,00	555 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		560 500,00	555 000,00	555 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	16 453,54	16 453,54	16 453,54
747	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	16 453,54	16 453,54
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 453,54	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		16 453,54	16 453,54	16 453,54
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		576 953,54	571 453,54	571 453,54

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	200 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	771 453,54
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	738 108,86	660 000,00	660 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	118 861,23	110 000,00	110 000,00
2135	Installat° gén., agenc., aménag. cons.	119 305,63	150 000,00	150 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	189 942,00	120 000,00	120 000,00
2154	Matériel industriel	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2181	Installat° gén., agenc., aménag. div.	150 000,00	150 000,00	150 000,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2184	Mobilier	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	80 000,00	233 569,78	233 569,78
2313	Constructions	0,00	83 569,78	83 569,78
2315	Installat°, matériel et outillage techni	80 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses d'équipement		838 108,86	913 569,78	913 569,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	102 745,64	45 990,99	45 990,99
1641	Emprunts en euros	92 515,14	35 760,49	35 760,49
16878	Remboursement des autres dettes	10 230,50	10 230,50	10 230,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		102 745,64	45 990,99	45 990,99
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		940 854,50	959 560,77	959 560,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	16 453,54	16 453,54	16 453,54
	Reprises sur autofinancement antérieur	16 453,54	16 453,54	16 453,54
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	6 631,00	6 631,00	6 631,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	3 863,67	3 863,67	3 863,67
139188	des tiers	5 958,87	5 958,87	5 958,87
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 453,54	16 453,54	16 453,54
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		957 308,04	976 014,31	976 014,31

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	333,25
-----------------------------------	---------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	976 347,56
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.



- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résu

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	168 861,23	161 445,50	161 445,50
1068	Autres réserves	168 861,23	161 445,50	161 445,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		168 861,23	161 445,50	161 445,50
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		168 861,23	161 445,50	161 445,50
021	Virement de la section d'exploitation	70 229,36	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	105 541,75	111 454,29	111 454,29
28128	Aménagement Autres terrains	2 299,00	2 299,00	2 299,00
28131	Bâtiments	27 520,50	27 520,50	27 520,50
28135	Installations générales, agencements, ..	1 891,37	2 291,17	2 291,17
28151	Installations complexes spécialisées	47 406,98	47 406,98	47 406,98
28153	Installations à caractère spécifique	11 272,90	11 623,64	11 623,64
28154	Matériel industriel	1 655,04	1 655,04	1 655,04
28173	Constructions (mise à disposition)	1 884,54	1 884,54	1 884,54
28181	Installations générales, agencements	11 611,42	11 611,42	11 611,42
28182	Matériel de transport	0,00	5 162,00	5 162,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		175 771,11	111 454,29	111 454,29
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		175 771,11	111 454,29	111 454,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		344 632,34	272 899,79	272 899,79

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	703 447,77
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	976 347,56
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

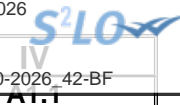
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE à l'origine du contrat (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					503 000,00									
1641 Emprunts en euros					503 000,00									
3068974	CAISSE DES EPARGNE DES APLES	25/09/2006	25/09/2006	25/11/2007	133 000,00	F		4,280	4,280		A	X Echéance constante		A-1
A0110D02	CAISSE EPARGNE DES ALPES	31/01/2011	31/01/2011	31/01/2012	300 000,00	F		3,140	3,188		A	X Echéance constante		A-1
MON281041EUR/0300287/001	BANQUE POSTALE	23/10/2013	10/12/2013	01/04/2014	70 000,00	F		3,200	3,240		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					204 610,00									
1681 Autres emprunts					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					204 610,00									
74315201800	SYANE	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2019	188 688,00	F		1,550	2,095		A	X Echéance constante		A-1
74315201802	SYANE	01/01/2019	01/01/2019	01/01/2019	15 922,00	F		1,550	1,734		A	X Echéance constante		A-1
Total général					707 610,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		35 760,49					35 760,49	1 207,02	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		35 760,49					35 760,49	1 207,02	0,00	0,00
3068974		0,00	A-1	9 618,73	0,58	F		4,280	9 618,73	411,68	0,00	0,00
A0110D02		0,00	A-1	24 683,27	0,00	F		3,188	24 683,27	783,67	0,00	0,00
MON281041EUR/0300287/001		0,00	A-1	1 458,49	0,00	F		3,240	1 458,49	11,67	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		132 996,50					10 230,50	2 061,44	0,00	1 902,87
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		132 996,50					10 230,50	2 061,44	0,00	1 902,87

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
74315201800		0,00	A-1	122 647,20	11,75	F		2,095	9 434,40	1 901,03	0,00	1 754,80
74315201802		0,00	A-1	10 349,30	11,75	F		1,734	796,10	160,41	0,00	148,07
Total général		0,00		168 756,99					45 990,99	3 268,46	0,00	1 902,87

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 074-217403153-20260420-2026_42-BF

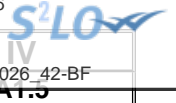
IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	168 756,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	Primes
												pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	703 447,77	703 447,77
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-333,25	-333,25
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	703 114,52	703 114,52

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	161 445,50	161 445,50
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	703 114,52	703 114,52
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	864 560,02	864 560,02

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	62 444,53	62 444,53
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	111 454,29	111 454,29
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	49 009,76	49 009,76

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		62 444,53	I 62 444,53
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		45 990,99	45 990,99
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	35 760,49	35 760,49
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	10 230,50	10 230,50
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 453,54	16 453,54
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	16 453,54	16 453,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		111 454,29	III 111 454,29
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		111 454,29	111 454,29
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	2 299,00	2 299,00
28131	Bâtiments	27 520,50	27 520,50
28135	Installations générales, agencements, ..	2 291,17	2 291,17
28151	Installations complexes spécialisées	47 406,98	47 406,98
28153	Installations à caractère spécifique	11 623,64	11 623,64
28154	Matériel industriel	1 655,04	1 655,04
28173	Constructions (mise à disposition)	1 884,54	1 884,54
28181	Installations générales, agencements	11 611,42	11 611,42
28182	Matériel de transport	5 162,00	5 162,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par Le Maire,

A Yvoire le 20/04/2026

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire

A Yvoire, le 20/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

BAINUM Xavier	
BOUMEHRES Nourredine	
BUGNET Guillaume	
CHARRUEL Hervé	
DARRAS Olivier	
DURET Aline	
FAVRE Jean-Bernard	
JACOBSON Hubert	
LANGRENE Christelle	
MOILLE Sabine	
SEPULCHRE Marion	
SOLERE Mathilde	
THIOLLAY Dominique	
WILLEMIN Ghislaine	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Yvoire, le



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Yvoire Commune

Numéro SIRET : 21740315300059

Poste comptable : Service de gestion comptable de Thonon les Bains

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : Parcs stationnement municipaux

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	35

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	36
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 0.00% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 0.00% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	772 253,75	630 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 142 253,75
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		772 253,75	772 253,75

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	789 193,95	122 831,92
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	10 850,75	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 677 212,78
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		800 044,70	800 044,70

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 572 298,45	1 572 298,45
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	507 800,00	0,00	518 800,00	518 800,00	518 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	160 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 110,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Total des dépenses de gestion des services		670 910,00	0,00	726 300,00	726 300,00	726 300,00
66	Charges financières	998,96	0,00	713,54	713,54	713,54
67	Charges spécifiques	3 100,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		675 008,96	0,00	730 013,54	730 013,54	730 013,54
023	Virement à la section d'investissement (6)	38 818,13		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	45 471,08		42 240,21	42 240,21	42 240,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		84 289,21		42 240,21	42 240,21	42 240,21
TOTAL		759 298,17	0,00	772 253,75	772 253,75	772 253,75

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	772 253,75
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	630 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		630 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		630 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		630 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	142 253,75
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	772 253,75
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	42 240,21
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	567 525,68	10 850,75	568 000,00	568 000,00	578 850,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	190 360,62	190 360,62	190 360,62
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	727 525,68	10 850,75	768 360,62	768 360,62	779 211,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 833,33	0,00	20 833,33	20 833,33	20 833,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	20 833,33	0,00	20 833,33	20 833,33	20 833,33
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	748 359,01	10 850,75	789 193,95	789 193,95	800 044,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	748 359,01	10 850,75	789 193,95	789 193,95	800 044,70

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	800 044,70
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	200 000,00	0,00	80 591,71	80 591,71	80 591,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	200 000,00	0,00	80 591,71	80 591,71	80 591,71
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		200 000,00	0,00	80 591,71		
021	Virement de la section d'exploitation (4)	38 818,13		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 471,08		42 240,21	42 240,21	42 240,21
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		84 289,21		42 240,21	42 240,21	42 240,21
TOTAL		284 289,21	0,00	122 831,92	122 831,92	122 831,92

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	677 212,78
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	800 044,70
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

42 240,21

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	518 800,00		518 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 000,00		200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00		7 500,00
66	Charges financières	713,54	0,00	713,54
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	42 240,21	42 240,21
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	730 013,54	42 240,21	772 253,75

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	772 253,75
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 833,33	0,00	20 833,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	578 850,75	0,00	578 850,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	190 360,62	0,00	190 360,62
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	800 044,70	0,00	800 044,70

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	800 044,70
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

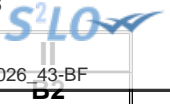
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	630 000,00		630 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	630 000,00	0,00	630 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE
--

142 253,75

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

772 253,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		42 240,21	42 240,21
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	42 240,21	42 240,21

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE
--

677 212,78

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

80 591,71

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

800 044,70



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	507 800,00	518 800,00	518 800,00
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6066	Carburants	500,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	30 000,00	30 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	24 000,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	37 000,00	37 000,00
6226	Honoraires	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	2 500,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	8 000,00	8 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	320 000,00	320 000,00	320 000,00
6288	Autres	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	160 000,00	200 000,00	200 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	160 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 110,00	7 500,00	7 500,00
6518	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6583	Déficits sur opérations de gestion	10,00	3 500,00	3 500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 100,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		670 910,00	726 300,00	726 300,00
66	Charges financières (b) (8)	998,96	713,54	713,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 141,67	856,25	856,25
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-142,71	-142,71	-142,71
67	Charges spécifiques (c)	3 100,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	100,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		675 008,96	730 013,54	730 013,54
023	Virement à la section d'investissement	38 818,13	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	45 471,08	42 240,21	42 240,21
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	45 471,08	42 240,21	42 240,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		84 289,21	42 240,21	42 240,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		84 289,21	42 240,21	42 240,21
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		759 298,17	772 253,75	772 253,75

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	772 253,75
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	285,42
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	428,13
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-142,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	630 000,00	630 000,00	630 000,00
706	Prestations de services	630 000,00	630 000,00	630 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		630 000,00	630 000,00	630 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		630 000,00	630 000,00	630 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		630 000,00	630 000,00	630 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	142 253,75
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	772 253,75
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	567 525,68	568 000,00	568 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	250 000,00	250 000,00	250 000,00
2135	Installat° gén., agenc., aménag. cons.	149 525,68	130 000,00	130 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2154	Matériel industriel	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2158	Autres	0,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	150 000,00	190 360,62	190 360,62
2312	Terrains	50 000,00	90 360,62	90 360,62
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		727 525,68	768 360,62	768 360,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 833,33	20 833,33	20 833,33
1641	Emprunts en euros	20 833,33	20 833,33	20 833,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 833,33	20 833,33	20 833,33
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		748 359,01	789 193,95	789 193,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		748 359,01	789 193,95	789 193,95

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	10 850,75
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	800 044,70
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	80 591,71	80 591,71
1068	Autres réserves	200 000,00	80 591,71	80 591,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		200 000,00	80 591,71	80 591,71
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		200 000,00	80 591,71	80 591,71
021	Virement de la section d'exploitation	38 818,13	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	45 471,08	42 240,21	42 240,21
28121	Aménagement Terrains nus	7 483,86	7 483,86	7 483,86
28131	Bâtiments	2 286,01	2 286,01	2 286,01
28135	Installations générales, agencements, ..	22 810,44	23 634,44	23 634,44
28151	Installations complexes spécialisées	1 162,50	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	2 590,00	2 590,00	2 590,00
28157	Agenc. aménag. du mat. et outill. indus.	1 548,00	1 548,00	1 548,00
28158	Autres	0,00	133,33	133,33
28183	Matériel de bureau et informatique	964,45	1 573,75	1 573,75
28184	Mobilier	5 443,82	1 808,82	1 808,82
28188	Autres	1 182,00	1 182,00	1 182,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		84 289,21	42 240,21	42 240,21
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		84 289,21	42 240,21	42 240,21
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		284 289,21	122 831,92	122 831,92

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	677 212,78
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	800 044,70
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.


(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

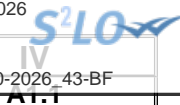
Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_43-BF



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

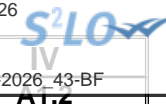
A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE à l'origine du contrat (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					250 000,00									
1641 Emprunts en euros					250 000,00									
MON508773EUR/0509301/001	BANQUE POSTALE	25/05/2016	07/06/2016	01/07/2017	250 000,00	F		1,370	1,370		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									

Commune d'Yvoire - Parcs stationnement municipaux - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 074-217403153-20260420-2026_43-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					250 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		62 500,03					20 833,33	856,25	0,00	285,42
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		62 500,03					20 833,33	856,25	0,00	285,42
MON508773EUR/0509301/001		0,00	A-1	62 500,03	2,25	F	1,370		20 833,33	856,25	0,00	285,42
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		62 500,03					20 833,33	856,25	0,00	285,42



(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

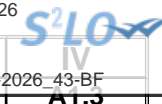
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Commune d'Yvoire - Parcs stationnement municipaux - BP - 2026

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 074-217403153-20260420-2026_43-BF

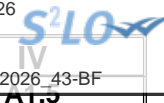
IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	62 500,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	Primes
												pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	677 212,78	677 212,78
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-10 850,75	-10 850,75
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	666 362,03	666 362,03

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	80 591,71	80 591,71
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	666 362,03	666 362,03
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	746 953,74	746 953,74

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	20 833,33	20 833,33
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	42 240,21	42 240,21
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	21 406,88	21 406,88

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		20 833,33	I 20 833,33
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		20 833,33	20 833,33
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 833,33	20 833,33
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		42 240,21	III 42 240,21
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		42 240,21	42 240,21
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	7 483,86	7 483,86
28131	Bâtiments	2 286,01	2 286,01
28135	Installations générales, agencements, ..	23 634,44	23 634,44
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	2 590,00	2 590,00
28157	Agenc. aménag. du mat. et outill. indus.	1 548,00	1 548,00
28158	Autres	133,33	133,33
28183	Matériel de bureau et informatique	1 573,75	1 573,75
28184	Mobilier	1 808,82	1 808,82
28188	Autres	1 182,00	1 182,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

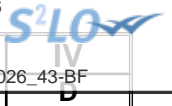
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par Le Maire,

A Yvoire le 20/04/2026

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire

A Yvoire, le 20/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

BAINUM Xavier	
BOUMEHRES Nourredine	
BUGNET Guillaume	
CHARRUEL Hervé	
DARRAS Olivier	
DURET Aline	
FAVRE Jean-Bernard	
JACOBSON Hubert	
LANGRENE Christelle	
MOILLE Sabine	
SEPULCHRE Marion	
SOLERE Mathilde	
THIOLLAY Dominique	
WILLEMIN Ghislaine	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Yvoire, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
20 AVRIL 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 074-217403153-20260420-2026_44-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

N°2026-44 : Fixation des taux des taxes locales pour l'année 2026

7. Finances locales - 7.2. Fiscalité

Considérant l'état de notification n° 1259COM des taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstention : 1 (Guillaume BUGNET)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Xavier BAINUM)

ACCEPTE de reconduire purement et simplement pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes directes locales tels que fixés l'an dernier, à savoir :

- pour la Taxe foncière bâties..... **29,74 %**
- pour la Taxe foncière non bâties..... **64,79 %**
- pour la Taxe d'habitation..... **14,75 %**

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Erick MAGLI,
Maire



La secrétaire de séance
Mathilde SOLERE

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Le délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.